

Mission d'information relative au transport de marchandises : Le fluvial en pointe

La Sénatrice Nicole Bonnefoy et le Sénateur Rémy Pointereau, rapporteurs de la mission d'information relative au transport de marchandises face aux impératifs environnementaux viennent de faire adopter à l'unanimité leur Rapport.

Massification du transport de marchandises, réduction des nuisances pour les riverains, décarbonation du transport routier, réorganisation du transport urbain de marchandises et responsabilisation des consommateurs du e-commerce à l'égard de l'impact environnemental de leurs livraisons, etc. : les sénateurs appellent à actionner plusieurs leviers pour faciliter la transition du secteur.

40 RECOMMANDATIONS STRUCTUREES EN 4 AXES :

- Massifier le transport de marchandises, pour tirer le meilleur parti de chaque mode de transport sans les opposer ;
- Réduire les nuisances liées au transport routier de marchandises en renforçant l'information des acteurs locaux et en les dotant d'outils nouveaux ;
- Surmonter les divergences et les incertitudes relatives à la décarbonation du transport routier de marchandises ;
- Réinventer le transport urbain de marchandises.

E2F a fait entendre la voix du transport fluvial.

POUR LE FLUVIAL, 7 PROPOSITIONS ONT ETE RETENUES:

PROPOSITION N° 1 : Lancer un plan d'investissement massif de régénération et de développement des réseaux ferroviaire et fluvial ciblé vers les infrastructures les plus stratégiques en :

- amplifiant le soutien à l'entretien et à la modernisation du réseau fluvial prévu par le plan de relance, dans le respect de la trajectoire fixée par le contrat d'objectifs et de performance conclu entre VNF et l'État ;
- investissant annuellement 1 milliard d'euros supplémentaires dans le réseau ferroviaire.

PROPOSITION N° 2 : Porter le montant annuel de l'« aide à la pince » à 80 millions d'euros, niveau minimal pour garantir une vraie compétitivité.

PROPOSITION N° 4 : Utiliser la commande publique comme levier pour encourager les modes massifiés : pour l'attribution des plus gros marchés publics de travaux, renforcer la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de se fonder sur un critère lié au recours aux modes massifiés (ferroviaire et fluvial).

PROPOSITION N° 5 : Étoffer les certificats d'économie d'énergie pour y intégrer davantage le transport combiné, et notamment le recours au mode fluvial.

PROPOSITION N° 8 : Renforcer le renouvellement de la flotte fluviale en supprimant le plafond de 100 000 euros d'exonération des plus-values réalisées lors de la cession de bateaux de navigation intérieure affectés au transport de marchandises.

PROPOSITION N° 27 : Étudier la faisabilité de la mise en œuvre d'une contribution portant sur les donneurs d'ordre du transport de marchandises, afin de les inciter à privilégier un transport massifié et décarboné.

PROPOSITION N° 34 : Favoriser une planification stratégique des plateformes logistiques au niveau local, dans un double objectif de :

- faciliter la localisation d'entrepôts et de plateformes multimodales dans des lieux pertinents et si possible à proximité d'axes de transport massifiés (points d'arrivée de train ou barges);
- pour les plateformes de transport combiné, favoriser une localisation dans un périmètre allant de 50 à 100 km des centres urbains afin de faciliter la mutualisation et la massification des flux.

Visualiser l'intégralité du rapport :

Transport de marchandises face aux impératifs environnementaux (senat.fr)

Pour Didier Leandri, Président délégué général d'E2F : « Les Parlementaires s'emparent du dossier du transport de marchandises qu'ils appréhendent de plus en plus au même niveau que les sujets de mobilité, une opportunité pour le fluvial dans le cadre de l'examen de la loi sur le climat, avec des propositions concrètes de relance durable ».

Entreprises fluviales de France (E2F) est une organisation professionnelle représentative au niveau national, reconnue par le Ministère des transports, fédérant les transporteurs fluviaux français. La Fédération réunit toutes les familles professionnelles du transport fluvial : artisans bateliers, armateurs, opérateurs en compte propre, transporteurs de passagers, croisiéristes, péniche hôtels.

Le transport fluvial a de nombreux atouts économiques :

- Capacité : les volumes et charges transportés par voie d'eau sont très supérieurs à ceux qui peuvent l'être par les autres modes de transport de fret.
- **Fiabilité**: grâce à son réseau et à son maillage, le réseau offre une disponibilité maximale sans embouteillage. Les livraisons par voie fluviale respectent les délais, même au cœur des agglomérations.

- **Simplicité d'utilisation :** l'utilisation de la voie d'eau évite les pertes de temps en formalités administratives pour du transport exceptionnel ou la préparation d'itinéraires. Le transport fluvial permet également de stocker en même temps de grandes quantités de marchandises.
- **Sécurité**: les accidents sont particulièrement rares sur la voie d'eau. Le vol ou la dégradation des marchandises sont réduits au minimum.
- **Coût** : pour de nombreux types de marchandises et du fait de la massification des chargements le transport fluvial est une solution compétitive.

Le transport fluvial : un mode économique et écologique qui génère de faibles externalités environnementales sur les territoires.